

DÉROULEMENT DE FORMATION



Formation MeP CSE

MISE EN PLACE DU CSE



(Ref : MOD_2023075)

ORGANISATION

Durée du module :

14 heures sur 2 jours

Nombre de stagiaires :

Pour des raisons pédagogiques, le nombre de stagiaires est de 2 à 10 par groupe

Intervenant :

Formateur en prévention des risques « IPRP » - spécialisé en CSE

Lieu :

A Définir d'un commun accord (vos ou nos locaux)

Délais d'accès :

En intra-entreprise : à définir d'un commun accord (le plus tôt possible en fonction de vos disponibilités et de celles d'AFP97 - si formation INRS, délai minimum de 15 jours)

En inter-entreprises : calendrier regroupant l'ensemble des sessions ouvertes sur certaines thématiques de formation - nous consulter.

NB : dans le cas où vous sollicitez un financement de la part de votre OPCO, Pôle Emploi, CPF ou autres, assurez-vous des délais de traitement de vos demandes.

Tarif :

1 500,00 € / personne

Personne en situation de handicap : merci de nous contacter pour étudier la faisabilité de réalisation de cette formation selon votre handicap.



STATISTIQUES 2023

Nouvelle Formation
* Non évalué en 2023

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Public visé :

Cette formation est ouverte aux : Dirigeant, Responsables et collaborateurs du service RH, tout salarié devant intervenir au CSE dans les entreprises de plus de 50 salariés.

Prérequis :

Néant

Objectifs :

A l'issue de la formation, les participants seront capables :

- Découvrir les principes de fonctionnement du CSE
- Se familiariser aux missions et compétences du CSE
- Préparer la mise en place du CSE
- Dans le cadre de la réforme du Code du Travail : Identifier les dispositions à mettre en œuvre suite aux ordonnances Macron du 22 septembre 2017 et au décret d'application du 29 décembre 2017

Réglementation : L'ordonnance du N°2017-1386 du 22 septembre 2017. - Décret d'application du 29/12/2017





DÉROULEMENT DE FORMATION

Formation MeP CSE

MISE EN PLACE DU CSE



(Ref : MOD_2023075)

PROGRAMME

MODULE 1 : Accueil et présentation

MODULE 2 : Définition

• Transition des ex- IRP vers le nouveau Comité Social et Économique (CSE) • Cadre d'implantation : notion d'établissement distinct - unité économique et social - CSE central

MODULE 3 : Rôle et mise en place du CSE

• Mise en place • CSE obligatoire • Seuil d'effectifs • La procédure d'élection des membres du CSE • Composition • Durée et renouvellement du mandat • Financement • Heures de délégation • Liberté de déplacement • Formation • Réunions

MODULE 4 : Missions et compétences du CSE

• Expression des salariés • Organisation générale de l'entreprise • Santé et sécurité dans l'entreprise • Inspection du travail • Propositions • Consultation • Droits d'alerte • Participation au CA

MODULE 5 : Protection des membres du CSE

• Bénéficiaires de la protection • Domaines où s'exerce la protection • Procédure, recours • Délit d'entrave au CSE

MODULE 6 : Quiz interactif de fin de formation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Méthodes pédagogiques :

Formation participative, en interactivité, mises en situation, jeux de rôle, tests, jeux-cadres

Outils pédagogique :

Tables, chaises, ordinateur, vidéoprojecteur, paper board, tableau blanc, supports pédagogiques, feuille de papier, stylo, etc...

Modalités d'évaluation :

Seuls les candidats qui ont suivi la totalité de la formation et qui ont participé peuvent prétendre à l'obtention d'une attestation de formation

Périodicité :

Aucune préconisation

Documentation stagiaire :

Support de cours fournis